

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2522

28 décembre 2009

SOMMAIRE

AEIF LH Sub 07 S.à r.l.	121049	Luxmax Europe	121040
Amplex S.A.	121027	Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Germany	121049
Beneshare Xpress Group (Luxembourg) S.A.	121056	Majer Immo S.A.	121048
C3 Investments S.à r.l.	121044	Mancino et Fils Sàrl	121050
Castelmagno Grand Ducal S.A.	121051	Mancino et Fils Sàrl	121050
C.A.T. Holding S.A.	121020	Marcus International Holding S.A.	121035
Chapala S.A.	121010	Marcus International Holding S.A.	121048
Chinaboard Rehfeldt Group S.A.	121031	Marcus International S.A.	121035
De La Ronce S.A. Holding	121043	Marcus International S.A.	121048
Delphirica Investments S.à r.l.	121045	Maschell International S.A.	121048
D.P. Consult S.A.	121056	Metevco Holding Sàrl	121010
Echolux S.A.	121050	Moabi S.à r.l.	121045
E&D Consultants (Luxembourg) S.à r.l.	121051	Myllea Holding S.A.	121027
Eurostone S.A.	121028	Plan B Holding S.A.	121051
Eurostone S.A.	121028	Project Three S.A.	121010
Fasanenhof Immobilien A.G.	121049	Reale Lux S.A.	121039
«Fountain View S.A.»	121010	Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l.	121036
Fredo S.A.	121028	Sirenis S.A.	121029
FuLin S.A.	121048	Stevenage Holding S.A.	121029
Future Group Holdings S.A.	121045	Stevenage Holding S.A.	121049
Future Management Holdings S.A.	121045	Stevenage S.A.	121029
Georesources Lux S.A.	121031	Stevenage S.A.	121049
Huston S.A.	121056	Tableton S.A.	121010
Jeunesses Musicales du Grand-Duché de Luxembourg	121040	Tatus International S.A.	121056
Lucasnel S.A.	121040	Théo HARY S.à r.l.	121029
Lucasnel S.A.	121043	Vezelay S.A.	121050
Lux Aquatec S.A.	121048	Vezelay S.A.	121050
Luxmax Europe	121029	Willingboro Holding S.A.	121028

Tableton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.329.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.12.09.

Signature.

Référence de publication: 2009153992/10.

(090186553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

«Fountain View S.A.», Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.679.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.12.09.

Signature.

Référence de publication: 2009153991/10.

(090186552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Chapala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 83.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009153987/13.

(090186544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Project Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.324.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROJECT THREE S.A.

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009153966/12.

(090186507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Metevco Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.574.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-fourth day of November,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Fondo de Inversión Privado Metevco, a Chilean private fund, having its registered address at El Regidor N°66, piso 16, comuna de Las Condes, Santiago, Chile, represented by its manager SBA Capital S.A., a Chilean corporation, having its registered address at El Regidor N° 66, piso 16, comuna de Las Condes, Santiago, Chile,

here represented by Regis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

The name of the company is "Metevco Holding SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 10.2(vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity and sell, transfer or otherwise dispose of any such stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale, transfer or dissolution of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 10.2 (vii) hereof.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

The managers will constitute a Board composed of one (1) class A manager, who will be a non-Luxembourg resident natural person and two (2) class B managers, who will be Luxembourg resident natural persons.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least forty-eight (48) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if the class A manager and at least one (1) class B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken if the class A manager and at least one (1) class B manager vote in favour. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of the class A manager and any one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Liability of the managers.

The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, unless they knew the commitments did not comply with the Articles or the Law, or they acted with wilful misconduct.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share is entitled to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

12.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

13.2. The operations of the Company are supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

121015

Subscription and Payment

Fondo de Inversión Privado Metevco, represented as stated above, subscribes to twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-).

The amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:
 - Ricardo Rodriguez, Principal of Southern Cross companies, born on October 7, 1952 in Cuba, residing professionally at 41 West Putnam Ave., 2nd Floor, Greenwich, CT 06830, United States of America.
2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:
 - Claudine Schinker, private employee, born on March 31, 1964 in Petange, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Richard van't Hof, private employee, born on October 5, 1965 in Barendrecht, the Netherlands, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatrième jour de novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Fondo de Inversión Privado Metevco, un fonds d'investissement chilien, ayant son siège social au El Regidor N° 66, piso 16, comuna de Las Condes, Santiago, Chili, représenté par son gérant SBA Capital S.A., une société constituée selon les lois du Chili, ayant son siège social au El Regidor N° 66, piso 16, comuna de Las Condes, Santiago, Chili,

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré auprès de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Le nom de la société est "Metevco Holding SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 10.2 (vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée et vendre, transférer ou disposer de tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente, au transfert et à la dissolution de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 10.2 (vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales aux tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par trois (3) gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Les gérants constitueront un Conseil composé d'un (1) gérant de classe A qui sera une personne physique non résidente à Luxembourg et de deux (2) gérants de classe B qui seront des personnes physiques résidentes à Luxembourg.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social défini à l'article 3. des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs agents par une résolution du Conseil.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit à la demande de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si le gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées si le gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B votent en faveur. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointe du gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à moins d'avoir eu connaissance que les engagements n'étaient pas conformes aux Statuts et à la Loi ou qu'ils aient agi fautivement de manière intentionnelle.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre sera envoyé à chaque associé, qui signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des réunions.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter à l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

12.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), le contrôle de la Société est confié à un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

13.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes, le cas échéant les réviseurs d'entreprises et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut pas dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le

montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Fondo de Inversión Privado Metevco, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

Le montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Ricardo Rodriguez, directeur de sociétés Southern Cross, né le 7 octobre 1957 à Cuba, demeurant professionnellement au 41 West Putnam Ave., 2nd Floor, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Claudine Schinker, employée privée, née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Richard van't Hof, employé privé, née le 5 octobre 1965 à Barendrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

3. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

121020

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50290. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009153856/509.

(090186797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

C.A.T. Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.429.

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of the month of November,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "C.A.T Holding S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under, number B 48.429 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Reginald Neuman, notary residing then in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 18th August 1994, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") of 26th September 1994, Number C-358, page 17138.

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by deed of Maître Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, on 9th March 2005, published in the Mémorial of 27th July 2005, Number C-749, page 35943.

The meeting was presided by Me Antoine Eid, lawyer, residing in Beirut.

There were appointed as secretary Mr. Aziz Bassoul, Secretary of the board of Directors, residing in Paris and as scrutineer Mr. Pierre Lentz, "licencié en sciences économiques", residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

(I) The present extraordinary general meeting has been duly convened by registered letters sent to the holders of shares in the Company (all in registered form) on November 5, 2009. Copies of the convening notices were tabled with the bureau of the meeting.

(II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

(III) As it appears from said attendance list, 5,040 shares (1,800 A shares, 1,440 B shares and 1,800 C shares) out of the five thousand four hundred (5,400) shares, divided into 1,800 A shares, 1,800 B shares and 1,800 C shares, in issue in the Company, are represented at the present extraordinary general meeting so that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

Agenda

1. Submission of the Company to the law of 11 May 2007 (the "SPF Law") regarding the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF");

2. Rename the Company into C.A.T. HOLDING S.A. and consequential amendment of article 1 ("Form, Name") of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation as "société de gestion de patrimoine familial" in the form of a Société anonyme, under the name of C.A.T. HOLDING S.A. (the "Corporation")."

3. Amendment of the corporate object of the Company in such a way that the Company exercises its activities according to, and within the limits of, the SPF Law and consequential amendment of article 3 ("Object") of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The object of the Corporation is the holding, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of financial instruments within the meaning of the law of fifth August two thousand and five (5th August 2005) on Financial Collateral Arrangements and of cash and assets of any kind whatsoever held in account, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

Within the limits provided by the law of eleventh of May two thousand and seven (11th May 2007) in relation with the creation of a Société de Gestion de Patrimoine Familial (the "SPF Law"), the Corporation may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies (without being authorized to interfere in the management of those companies).

The Corporation shall not itself carry on directly any industrial or commercial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The Corporation may, however, participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises, and may render them every assistance (including, for the avoidance of doubt, by way of ancillary guarantees granted without consideration whatsoever) but always within the limits provided for by the SPF Law.

In a general fashion, it may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes remaining, however, always within the limits established by the SPF Law.

The securities issued by the Corporation may not be offered to the public, or be listed on any stock exchange market".

4. Amendment of article 5 ("Capital, Shares and share certificates") of the articles of incorporation of the Company so as to add a new last paragraph having the following content:

"The shares of the Corporation are exclusively reserved to Eligible Persons, Eligible Trusts and Eligible Corporations as defined in Article 6 who qualify as eligible investors within the meaning of the SPF Law (a "Qualified SPF Investor") who shall declare in writing such capacity to the domiciliation agent of the Corporation or, failing whom, to the board of directors of the Corporation."

5. Amendment of the first paragraph of article 6 ("Transfer of shares") of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"Shares are freely transferable in the circumstances set out in sub-clauses (i), (ii), (iii), (iv) or (v) of Clause A of this Article 6 but otherwise any transfer of Shares is subject to the provisions of Clauses B to H of this Article 6; provided that in any event, shares or any interest or right arising out of a share can only be transferred to a person who qualifies as a Qualified SPF Investor. Each shareholder shall ensure that any transfer by him of a share or any interest or right arising out of a share shall be made to a Qualified SPF Investor. Any transfer made otherwise than in accordance with this Article 6 (including this paragraph) shall be void and shall not be registered in the Register of Shareholders of the Corporation".

6. Amendment of the definition of "Eligible Corporation" in article 6 ("Transfer of shares") point A. ("Permitted Transfers") of the articles of incorporation of the Company so as to comply with the requirement of the SPF Law, and such definition shall read as follows:

"Eligible Corporation" shall mean:

- in relation to each class of shares, with or without legal personality, whose object or function is the management of the patrimony of natural persons (except for any commercial company or enterprise) and which is beneficially owned by one or more Eligible Persons and/or trustees of an Eligible Trust".

7. Amendment of paragraph 1 and 2 of articles 7 ("Increase of capital") of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

- at the end of paragraph 1, the following sentence is added: "Shares may only be issued to a Qualified SPF Investor."
- At the end of paragraph 2, the following sentence is added: "Without prejudice to the following provisions, the Board of Directors may only issue shares to a Qualified SPF Investor."

8. Renewal of the authorized capital for an additional period of five (5) years; increase of the authorised capital of the Company from currently nine million US dollars (US\$ 9,000,000) to one hundred and fifty million US dollars (US\$ 150,000,000) comprising fifty thousand (50,000) A shares, fifty thousand (50,000) B shares and fifty thousand (50,000) C shares, each with a par value of one thousand US dollars (US\$ 1,000); consequential amendment of the first paragraph of article 5 ("Capital, Shares and share certificates") and first sentence of paragraph 2 of article 7 ("Increase of capital") of the articles of incorporation of the Company.

9. Insertion:

- in paragraph (1) of article 6 ("Transfer of shares") point H ("Unqualified Shareholder") of the articles of incorporation of the Company, after the word "publication", of "(26th September, 1994)";
- in paragraphs 5, 6, 7 and 8 of article 9 ("Meetings of Shareholders, Place, Quorum, Majority") of the articles of incorporation of the Company, after the word "publication", of "(26th September, 1994)"; and

- in paragraph 7 of article 11 ("Procedures of Meetings of the Board") of the articles of incorporation of the Company, after the word "publication", of: "(26th September, 1994)".

The general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to submit the Company to the Law of 11 May 2007 (the "SPF Law") regarding the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF").

Second resolution

The general meeting resolves to rename the Company as C.A.T. HOLDING S.A. and thus to amend article 1 ("Form, Name") of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation as "société de gestion de patrimoine familial" in the form of a Société anonyme, under the name of C.A.T. HOLDING S.A. (the "Corporation")."

Third resolution

The general meeting resolves to amend the corporate object of the Company in such a way that the Company exercises its activities according to, and within the limits of, the SPF Law and consequently to amend of article 3 ("Object") of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The object of the Corporation is the holding, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of financial instruments within the meaning of the law of fifth August two thousand and five (5th August 2005) on Financial Collateral Arrangements and of cash and assets of any kind whatsoever held in account, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

Within the limits provided by the law of eleventh of May two thousand and seven (11th May 2007) in relation with the creation of a Société de Gestion de Patrimoine Familial (the "SPF Law"), the Corporation may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies (without being authorized to interfere in the management of those companies).

The Corporation shall not itself carry on directly any industrial or commercial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The Corporation may, however, participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises, and may render them every assistance (including, for the avoidance of doubt, by way of ancillary guarantees granted without consideration whatsoever) but always within the limits provided for by the SPF Law.

In a general fashion, it may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes remaining, however, always within the limits established by the SPF Law.

The securities issued by the Corporation may not be offered to the public, or be listed on any stock exchange market.

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend article 5 ("Capital, Shares and share certificates") of the articles of incorporation of the Company so as to add a new last paragraph having the following content:

"The Shares of the Corporation are exclusively reserved to Eligible Persons, Eligible Trusts and Eligible Corporations as defined in Article 6 who qualify as eligible investors within the meaning of the SPF Law (a "Qualified SPF Investor") who shall declare in writing such capacity to the domiciliation agent of the Corporation or, failing whom, to the board of directors of the Corporation."

Fifth resolution

The general meeting resolves to change the first paragraph of article 6 ("Transfer of shares") of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"Shares are freely transferable in the circumstances set out in sub-clauses (i), (ii), (iii), (iv) or (v) of Clause A of this Article 6 but otherwise any transfer of Shares is subject to the provisions of Clauses B to H of this Article 6; provided that in any event, shares or any interest or right arising out of a share can only be transferred to a person who qualifies as a Qualified SPF Investor. Each shareholder shall ensure that any transfer by him of a share or any interest or right arising out of a share shall be made to a Qualified SPF Investor. Any transfer made otherwise than in accordance with this Article 6 (including this paragraph) shall be void and shall not be registered in the Register of Shareholders of the Corporation."

Sixth resolution

The general meeting resolves to amend the definition of "Eligible Corporation" in article 6 ("Transfer of shares") point A. ("Permitted Transfers") of the articles of incorporation of the Company so as to comply with the requirement of the SPF Law, and such definition shall henceforth read as follows:

"Eligible Corporation" shall mean:

- in relation to each class of shares, an entity with or without legal personality, whose object or function is the management of the patrimony of natural persons (except for any commercial company or enterprise) and which is beneficially owned by one or more Eligible Persons and/or trustees of an Eligible Trust."

Seventh resolution

The general meeting resolves to amend paragraph 1 and 2 of articles 7 ("Increase of capital") of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

- at the end of paragraph 1, the following sentence is added: "Shares may only be issued to a Qualified SPF Investor."
- at the end of paragraph 2, the following sentence is added: "Without prejudice to the following provisions, the Board of Directors may only issue shares to a Qualified SPF Investor."

Eighth resolution

The general meeting resolves to renew the authorized capital of the Company for an additional period of five (5) years starting on the date of the publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the minutes of the present general meeting.

The general meeting resolves to increase the authorized capital of the Company from currently nine million US dollars (US\$ 9,000,000) to one hundred and fifty million US dollars (US\$ 150,000,000) comprising fifty thousand (50,000) A shares, fifty thousand (50,000) B shares and fifty thousand (50,000) C shares, each with a par value of one thousand US dollars (US\$ 1,000).

The general meeting resolves to authorize the board of directors of the Company to issue, within the limits of the authorized capital, new shares.

Consequently the general meeting resolves to amend:

- the paragraph 1 of article 5 ("Capital, Shares and share capital") of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The authorized capital of the Corporation is set at US\$ 150,000,000 comprising 50,000 A shares with a par value of US\$ 1,000 per share, 50,000 B shares with a par value of US\$ 1,000 per share and 50,000 C shares with a par value of US\$ 1,000 per share which shall all rank pari passu in all respects.

- the first sentence of paragraph 2 of article 7 ("Increase of capital") of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"Furthermore, the Board of Directors of the Corporation is authorized and instructed to accept subscriptions and to issue shares up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on 30 November 2009 in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations."

Ninth resolution

The general meeting resolves to insert:

- in paragraph (1) of article 6 ("Transfer of shares") point H ("Unqualified Shareholder") of the articles of incorporation of the Company, after the word "publication": "(26th September, 1994)";
- in paragraphs 5, 6, 7 and 8 of article 9 ("Meetings of Shareholders, Place, Quorum, Majority") of the articles of incorporation of the Company, after the word "publication": "(26th September, 1994)"; and
- in paragraph 7 of article 11 ("Procedures of Meetings of the Board") of the articles of incorporation of the Company, after the word "publication": "(26th September, 1994)".

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de novembre,

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "C.A.T Holding S.A.", une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.429 (la "Société"), constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 août 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") le 26 septembre 1994, numéro C-358, page 17138.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 mars 2005, publié au Mémorial le 27 juillet 2005, numéro C-749, page 35943.

L'assemblée a été présidée par Me Antoine Eid, avocat, résidant à Beyrouth.

Ont été désignés comme secrétaire Monsieur Aziz Bassoul, Secrétaire du Conseil d'Administration, résidant à Paris, et comme scrutateur, Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(I) La présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par envoi de lettres recommandées aux actionnaires de la Société (toutes en forme recommandée) à la date du 5 novembre 2009. Copies des convocations ont été déposées auprès du bureau de l'assemblée.

(II) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenu par tout un chacun sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées au présent acte.

(III) Il résulte de ladite liste de présence que sur cinq mille quatre cents (5.400) actions, divisées en 1.800 actions A, 1.800 actions B et 1.800 actions C émises dans la Société, 5.040 actions (1.800 actions A, 1.440 actions B et 1.800 actions C) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Soumission de la Société à la loi du 11 mai 2007 (la "Loi SPF") relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

2. Changement de dénomination de la Société en C.A.T. HOLDING S.A. et modification corrélative de l'article 1 ("Forme, Dénomination") des statuts de la Société comme suit:

"Il est constitué par les présentes, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société comme société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme avec comme dénomination C.A.T. HOLDING S.A. (la "Société")."

3. Changement de l'objet social de la Société de façon à ce que la Société exerce ses activités conformément et dans les limites tracées par la Loi SPF et modification corrélative de l'article 3 ("Objet") des statuts de la Société comme suit:

"La Société a pour objet la détention, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, l'aliénation par la vente, échange ou de toute autre manière, d'instruments financiers au sens de la loi du cinq août deux mille cinq (5 août 2005) sur les Contrats de Garantie Financière, d'espèces et d'avoirs, de quelque nature que ce soit, détenus en compte, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Dans les limites prévues par la loi du onze mai deux mille sept (11 mai 2007) relative à la création d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial (la "Loi SPF"), la Société peut détenir des parts, de quelque nature que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères (sans pour autant être autorisée à s'immiscer dans la gestion de ces sociétés).

La Société n'exercera pas elle-même directement d'activité industrielle ou commerciale et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société peut cependant participer à la création et au développement d'entreprises industrielles ou commerciales, et leur prêter tous concours (y compris, afin d'éviter tout doute, par voie de garanties données gratuitement et à titre accessoire) en restant toutefois dans les limites tracées par la Loi SPF.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la Loi SPF.

Les titres émis par la Société ne pourront faire l'objet ni de placement public ni de cotation en bourse."

4. Modification de l'article 5 ("Capital, Actions et Certificats") des statuts de la Société afin d'introduire un nouveau paragraphe à la place du dernier, ayant la teneur suivante:

"Les actions de la Société sont exclusivement réservées aux Personnes Eligibles, Trusts Eligibles et Sociétés Eligibles, tels que définis à l'article 6, ayant la qualité d'investisseurs éligibles au sens de la Loi SPF (un "Investisseur SPF qualifié") et qui déclareront par écrit cette qualité à l'agent domiciliataire de la Société ou, par défaut, au conseil d'administration de la Société."

5. Modification du premier paragraphe de l'article 6 ("Transfert des Actions") des statuts de la Société comme suit:

"Les actions sont librement transférables dans les cas prévus dans les sous-clauses (i), (ii), (iii), (iv) ou (v) de la Clause A de cet Article 6, mais autrement tout transfert d'actions est soumis aux dispositions des Clauses B à H de cet Article 6; étant entendu que dans tous les cas, toute action ou tout intérêt ou droit afférent à une action peut uniquement être cédé à une personne ayant la qualité d'Investisseur SPF qualifié. Chaque actionnaire s'assurera que toute action ou intérêt ou droit afférent à une action transféré par lui le soit à un Investisseur SPF qualifié. Tout transfert effectué autrement qu'en vertu de l'Article 6 (y compris le présent paragraphe) sera nul et ne sera pas enregistré dans le Registre des Actionnaires de la Société."

6. Modification de la définition de "Société Eligible" à l'article 6 ("Transfert des Actions") point A. ("Transferts permis") des statuts de la Société afin de satisfaire aux exigences de la Loi SPF, et cette définition aura la teneur suivante:

"Société Eligible" signifie:

- concernant chaque catégorie d'actions, toute entité ayant ou non une personnalité morale, dont l'objet ou la fonction est la gestion du patrimoine de personnes physiques (sauf toute société ou entreprise commerciale) et dont une ou plusieurs Personnes Éligibles et/ou fiduciaires d'un Trust Eligible sont les bénéficiaires."

7. Modification des paragraphes 1 et 2 de l'article 7 ("Augmentation du capital") des statuts de la Société comme suit:

- à la fin du premier paragraphe, la phrase suivante est ajoutée: " Les actions peuvent uniquement être émises à un Investisseur SPF qualifié."

- à la fin du deuxième paragraphe, la phrase suivante est ajoutée: "Sans préjudice des dispositions suivantes, le Conseil d'Administration peut uniquement émettre des actions à un Investisseur SPF qualifié."

8. Renouvellement du capital autorisé pour une période supplémentaire de cinq (5) ans; augmentation du capital autorisé de la société de neuf millions dollars des Etats-Unis (9.000.000 dollars des Etats-Unis) à cent cinquante millions dollars des Etats-Unis (150.000.000 dollars des Etats-Unis) comprenant cinquante mille (50.000) actions A, cinquante mille (50.000) actions B et cinquante mille (50.000) actions C d'une valeur nominale de mille (1000) dollars des Etats-Unis chacune; modification corrélative du premier paragraphe de l'article 5 ("Capital, Actions et Certificats") et de la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 7 (" Augmentation du capital ") des statuts de la Société.

9. Insertion:

- au premier paragraphe du point H ("Actionnaire non-qualifié") de l'article 6 ("Transfert des Actions") des statuts de la Société, après le mot "publication", de: "(26 septembre 1994)";

- aux paragraphes 5, 6, 7 et 8 de l'article 9 ("Assemblées des Actionnaires, Lieu, Quorum, Majorité") des statuts de la Société, après le mot "publication", de: "(26 septembre 1994)" et;

- au paragraphe 7 de l'article 11 ("Procédures pour les Réunions du Conseil") des statuts de la Société, après le mot "publication", de: "(26 septembre 1994)".

L'assemblée générale, après délibération, adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de soumettre la Société aux dispositions de la Loi du 11 mai 2007 (la "Loi SPF") relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de renommer la dénomination de la Société C.A.T. HOLDING S.A., et par conséquent, de modifier l'article 1 ("Forme, Dénomination") des statuts de la Société comme suit:

"Il est constitué par les présentes, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société comme société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme avec comme dénomination C.A.T. HOLDING S.A. (la "Société")."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société de façon à ce que la Société exerce ses activités conformément et dans les limites tracées par la Loi SPF et modifier par conséquent l'article 3 ("Objet") des statuts de la Société comme suit:

"La Société a pour objet la détention, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, l'aliénation par la vente, échange ou de toute autre manière, d'instruments financiers au sens de la loi du cinq août deux mille cinq (5 août 2005) sur les Contrats de Garantie Financière, d'espèces et d'avoirs, de quelque nature que ce soit, détenus en compte, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Dans les limites prévues par la loi du onze mai deux mille sept (11 mai 2007) relative à la création d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial (la "Loi SPF"), la Société peut détenir des parts, de quelque nature que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères (sans pour autant être autorisée à s'immiscer dans la gestion de ces sociétés).

La Société n'exercera pas elle-même directement d'activité industrielle ou commerciale et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société peut cependant participer à la création et au développement d'entreprises industrielles ou commerciales, et leur prêter tous concours (y compris, afin d'éviter tout doute, par voie de garanties données gratuitement et à titre accessoire), en restant toutefois dans les limites tracées par la Loi SPF.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la Loi SPF.

Les titres émis par la Société ne pourront faire l'objet ni de placement public ni de cotation en bourse."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 ("Capital, Actions et Certificats") des statuts de la Société afin d'introduire un nouveau paragraphe à la place du dernier, ayant la teneur suivante:

"Les actions de la Société sont exclusivement réservées aux Personnes Eligibles, Trusts Eligibles et Sociétés Eligibles, tels que définis à l'article 6, ayant la qualité d'investisseurs éligibles au sens de la Loi SPF (un "Investisseur SPF qualifié") et qui déclareront par écrit cette qualité à l'agent domiciliataire de la Société ou, par défaut, au conseil d'administration de la Société."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 ("Transfert des Actions") des statuts de la Société comme suit:

"Les actions sont librement transférables dans les cas prévus dans les sous-clauses (i), (ii), (iii), (iv) ou (v) de la Clause A de cet Article 6, mais autrement tout transfert d'actions est soumis aux dispositions des Clauses B à H de cet Article 6; étant entendu que dans tous les cas, toute action ou tout intérêt ou droit afférent à une action peut uniquement être cédé à une personne ayant la qualité d'Investisseur SPF qualifié. Chaque actionnaire s'assurera que toute action ou intérêt ou droit afférent à une action transféré par lui le soit à un Investisseur SPF qualifié. Tout transfert effectué autrement qu'en vertu de l'Article 6 (y compris le présent paragraphe) sera nul et ne sera pas enregistré dans le Registre des Actionnaires de la Société."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la définition de "Société Eligible" à l'article 6 ("Transfert des Actions") point A. ("Transferts permis") des statuts de la Société afin de satisfaire aux exigences de la Loi SPF, et cette définition aura la teneur suivante:

"Société Eligible" signifie:

- concernant chaque catégorie d'actions, toute entité ou non ayant une personnalité morale, dont l'objet ou la fonction est la gestion du patrimoine de personnes physiques (sauf toute société ou entreprise commerciale) et dont une ou plusieurs Personnes Eligibles et/ou fiduciaires d'un Trust Eligible sont les bénéficiaires."

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les paragraphes 1 et 2 de l'article 7 ("Augmentation de capital") des statuts de la Société comme suit:

- à la fin du premier paragraphe, la phrase suivante est ajoutée: "Les actions peuvent uniquement être émises à un Investisseur SPF qualifié."

- à la fin du deuxième paragraphe, la phrase suivante est ajoutée: "Sans préjudice des dispositions suivantes, le Conseil d'Administration peut uniquement émettre des actions à un Investisseur SPF qualifié."

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le capital autorisé de la Société pour une période supplémentaire de cinq (5) ans commençant à la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du procès-verbal de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé de la société de neuf millions dollars des Etats-Unis (9.000.000 dollars des Etats-Unis) à cent cinquante millions dollars des Etats-Unis (150.000.000 dollars des Etats-Unis) comprenant cinquante mille (50.000) actions A, cinquante mille (50.000) actions B et cinquante mille (50.000) actions C avec d'une valeur nominale de mille (1000) dollars des Etats-Unis chacune.

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société d'émettre, dans les limites du capital autorisé, de nouvelles actions.

Corrélativement l'assemblée générale décide de modifier:

- le premier paragraphe de l'article 5 ("Capital, Actions et Certificats") des statuts de la Société qui prendra la teneur suivante:

"Le capital autorisé de la Société est fixé à 150.000.000 dollars des Etats-Unis comprenant 50.000 actions A avec une valeur nominale de 1.000 dollars des Etats-Unis par action, 50.000 actions B avec une valeur nominale de 1.000 dollars des Etats-Unis par action et 50.000 actions C avec une valeur nominale de 1.000 dollars des Etats-Unis par action, qui auront les mêmes droits à tous égards".

- la première phrase du paragraphe 2 de l'article 7 ("Augmentation du capital") des statuts de la Société comme suit:
"En plus, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé d'accepter des souscriptions et d'émettre des actions jusqu'au capital total autorisé, en tout ou en partie et de temps à autre, tel qu'il le déterminera discrétionnairement, et cela endéans une période expirant au cinquième anniversaire de la publication du procès-verbal de la présente assemblée générale extraordinaire, tenue le 30 novembre 2009, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations."

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer:

- au premier paragraphe du point H ("Actionnaire non-qualifié") de l'article 6 ("Transfert des Actions") des statuts de la Société, après le mot "publication": "(26 septembre 1994)";

- aux paragraphes 5, 6, 7 et 8 de l'article 9 ("Assemblées des Actionnaires, Lieu, Quorum, Majorité") des statuts de la Société, après le mot "publication": "(26 septembre 1994)" et;

- au paragraphe 7 de l'article 11 ("Procédures pour les Réunions du Conseil") des statuts de la Société, après le mot "publication": "(26 septembre 1994)".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges incombent à la Société et seront mis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour indiqué en tête du présent document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate par la présente que l'acte, sur demande des comparants, est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ces mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms de famille, prénoms, statuts civils et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: A. EID, A. BASSOUL, P. LENTZ et G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51582. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009153855/398.

(090186760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Amplex S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 4.648.112,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 65.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009153905/13.

(090186804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Myllea Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 78.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009153978/12.

(090186521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Eurostone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 46.542.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009153980/12.

(090186524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Eurostone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 46.542.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009153982/12.

(090186527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Fredo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 77.843.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009153983/12.

(090186528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Willingboro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 44.796.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau
L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009153985/13.

(090186538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Luxmax Europe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.400,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.294.

—
La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2009154049/13.

(090186859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Théo HARY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.016.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

48 Blvd G.-D. Charlotte

L-1330 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009154050/14.

(090186855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Sirenis S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 114.234.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154047/11.

(090186787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Stevenage S.A., Société Anonyme,

(anc. Stevenage Holding S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.080.

—
L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "STEVENAGE HOLDING S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal

constituée sous le nom de BRADSTREET INTERNATIONAL suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch le 21 février 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 307 du 1^{er} septembre 1990, modifiée le 9 octobre 1992, suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations, numéro 14 du 11 janvier 1993, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 33.080

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.25 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard ZIMMER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

- 1) Changement de la dénomination sociale de la société en STEVENAGE S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts.
- 2) Renonciation au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et modification des statuts en vue d'une société pleinement imposable.
- 3) Modification consécutive de l'article 4 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "STEVENAGE S.A." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "STEVENAGE S.A."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de mettre les statuts en conformité d'une société pleinement imposable.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier en conséquence de la première résolution l'article 4 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée à 11.30 heures

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. ZIMMER, P. WEILER, M. MAYER, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49981. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).
Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009154056/77.

(090186768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Chinaboard Rehfeldt Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Georesources Lux S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 47.794.

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEORESOURCES LUX S.A., constituée suivant acte de Maître André-Jean SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 378 du 4 octobre 1994. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent ALLENO, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Adriana FREYERMUTH, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve et Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires, et par les membres du bureau, laquelle liste reste annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les objets se trouvant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

- 1.- Modification de la dénomination sociale de la Société en "CHINABOARD REHFELDT GROUP S.A.";
- 2.- Changement du statut de la Société par abandon du statut de société de participations financières (holding company) et adoption du régime d'une société normalement imposable;
- 3.- Refonte intégrale des statuts sociaux;
- 4.- Divers.

L'assemblée, après avoir délibéré des points à l'ordre du jour, a pris à l'unanimité, et par votes séparés et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société pour lui donner celle de "CHINABOARD REHFELDT GROUP S.A." à partir d'aujourd'hui.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer le statut de la Société par abandon du régime d'une société de participations financières (holding company) d'après la loi modifiée du 31 juillet 1929, par adoption du régime d'une société normalement imposable.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts et d'adopter dorénavant les statuts suivants:

" **Art. 1^{er}**. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "CHINABOARD REHFELDT GROUP S.A" société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a principalement pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la construction et la commercialisation dans le domaine des chemins de fer, du rail en général, d'infrastructures notamment dans le secteur des moyens de transport, soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion.

La Société peut également prêter tous services et activités d'intermédiation dans les domaines ci-avant décrits.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, notamment dans les domaines figurant aux deux premiers alinéas, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 37.500,- USD (trente-sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 375 (trois cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de 100,- USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à 3.000.000,- USD (trois millions dollars des Etats-Unis d'Amérique) qui sera représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur de 100,- USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, le cas échéant.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence

ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 17.30 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, V. Alleno, A. Freyermuth, G. Schneider et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2009. LAC/2009/51331. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Référence de publication: 2009154055/218.

(090186823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Marcus International S.A., Société Anonyme,
(anc. Marcus International Holding S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 44.616.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "MARCUS INTERNATIONAL HOLDING S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich le 7 juillet 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 470 du 11 octobre 1993, modifiée le 9 février 2000, suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations, numéro 371 du 24 mai 2009, modifiée le 7 juillet 2000, suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C Recueil Spécial des sociétés et associations, numéro 9 du 6 janvier 2001,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 44.616

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.10 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard ZIMMER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1) Changement de la dénomination sociale de la société en MARCUS INTERNATIONAL S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts

2) Renonciation au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et modification des statuts en vue d'une société pleinement imposable.

3) Modification consécutive de l'article 4 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "MARCUS INTERNATIONAL S.A." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MARCUS INTERNATIONAL S.A.".

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de mettre les statuts en conformité d'une société pleinement imposable.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier en conséquence de la première résolution l'article 4 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée à 11.20 heures

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. WEILER, M.MAYER, B. ZIMMER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49979. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009154059/80.

(090186758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 557.270,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.031.

In the year two thousand and nine, on the ninetieth day of the month of November,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 125.032, being the sole member (the "Sole Member") of Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (hereinafter referred to as the "Company"), having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 125.031. The Company was incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 11 May 2007, number 852. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 18 November 2009 and not yet published in the Mémorial.

The appearing party was represented by M^e Philippe Prussen, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by five hundred thirty-eight thousand four hundred and sixty-two (538,462) shares is held by the Sole Member.

2. The Sole Member is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Member and the decisions can be validly taken on all items of the agenda.

3. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the share capital of the Company from five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two Pounds Sterling (GBP 538,462.-) to five hundred and fifty-seven thousand two hundred and seventy Pounds Sterling (GBP 557,270.-) by the issue of eighteen thousand eight hundred eight (18,808) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each and a total subscription price of fifty-nine million eight hundred and eighty-two thousand three hundred and fifty-three Pounds Sterling (GBP 59,882,353.-), by acceptance of a contribution in kind from the Sole Member consisting of (i) a receivable in an amount of fifty-four million Pounds Sterling (GBP 54,000,000.-) and (ii) a receivable in an amount of ten million United States Dollars (USD 10,000,000.-) which, after conversion into Pounds Sterling by a conversion rate of one (1) Pound Sterling to one point seven United States Dollars (USD 1.7), amounts to five million eight hundred and eighty-two thousand three hundred and fifty-three Pounds Sterling (GBP 5,882,353.-), both held by the Sole Member (the "Contribution in Kind");

- subscription to, and payment of, all new eighteen thousand eight hundred eight (18,808) shares by the Sole Member by transfer of the Contribution in Kind to the Company for a total subscription price of fifty-nine million eight hundred and eighty-two thousand three hundred and fifty-three Pounds Sterling (GBP 59,882,353.-);

- acknowledgement of a report by the board of managers of the Company on the value of the Contribution in Kind, approval of the valuation of the Contribution in Kind at fifty-nine million eight hundred and eighty-two thousand three hundred and fifty-three Pounds Sterling (GBP 59,882,353.-);

- allocation of an amount of eighteen thousand eight hundred eight Pounds Sterling (GBP 18,808.-) to the Company's share capital account and an amount of fifty-nine million eight hundred and sixty-three thousand five hundred and forty-five Pounds Sterling (GBP 59,863,545.-) to the distributable share premium account of the Company;

B. Consequential amendment of the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company.

The above being approved, the Sole Member took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member irrevocably resolved to increase the share capital of the Company from five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two Pounds Sterling (GBP 538,462.-) to five hundred and fifty-seven thousand two hundred and seventy Pounds Sterling (GBP 557,270.-) by the issue of eighteen thousand eight hundred eight (18,808) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each and a total subscription price of fifty-nine million eight hundred and eighty-two thousand three hundred and fifty-three Pounds Sterling (GBP 59,882,353.-), by the approval of a contribution in kind from the Sole Member consisting (i) a receivable in an amount of fifty-four million Pounds Sterling (GBP 54,000,000.-) and (ii) a receivable in an amount of ten million United States Dollars (USD 10,000,000.-) which, after conversion into Pounds Sterling by a conversion rate of one (1) Pound Sterling to one point seven United States Dollars (USD 1.7), amounts to five million eight hundred and eighty-two thousand three hundred and fifty-three Pounds Sterling (5,882,353), both held by the Sole Shareholder (the "Contribution in Kind"). The appearing party subscribed to, and fully paid, the new shares as set out in the agenda by the transfer of the Contribution in Kind to the Company. Consequently the amount of eighteen thousand eight hundred eight Pounds Sterling (GBP 18,808.-) is allocated to the share capital, the balance of an amount of fifty-nine million eight hundred and sixty-three thousand five hundred and forty-five Pounds Sterling (GBP 59,863,545.-) being contributed to the distributable share premium account of the Company. The above Contribution in Kind has been the subject of a valuation report by the board of managers of the Company dated 19 November 2009. The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind is equal to the amount of GBP 59,882,353.-, which is at least equal to the value of the 18,808 shares to be issued by the Company in consideration thereof, together with the amount of GBP 59,863,545.- to be allocated to the distributable share premium account of the Company."

In view of the above, it is resolved to value the Contribution in Kind at fifty-nine million eight hundred and eighty-two thousand three hundred and fifty-three Pounds Sterling (GBP 59,882,353.-). Proof of the transfer of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

It is further resolved to allocate an amount of eighteen thousand eight hundred eight Pounds Sterling (GBP 18,808.-) to the Company's share capital account and an amount of fifty-nine million eight hundred and sixty-three thousand five hundred and forty-five Pounds Sterling (GBP 59,863,545.-) to the distributable share premium account of the Company.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, the Sole Member resolved to amend the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at five hundred and fifty-seven thousand two hundred and seventy Pounds Sterling (GBP 557,270.-) represented by five hundred and fifty-seven thousand two hundred and seventy (557,270) shares, each with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles."

121038

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, the minutes of the Meeting are drafted in English followed by a French translation. In the event of a conflict between the French and the English version, the English version shall prevail.

This deed is made in Luxembourg on the day beforementioned. Upon reading the minutes of the Meeting, the appearing party and the notary signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.032, étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l. (désignée ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.031. La Société a été constituée le 16 février 2007 par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 852 du 11 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 18 novembre 2009 suivant acte reçu du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante était représentée par M^e Philippe Prussen, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. La totalité du capital social émis représentée par cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux (538.462) parts sociales est détenue par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises dans la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique de sorte que toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

3. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux Livres Sterling (£ 538.462,-) à cinq cent cinquante-sept mille deux cent soixante-dix Livres Sterling (GBP 557.270,-) par l'émission de dix-huit mille huit cent huit (18.808) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et un prix de souscription total de cinquante-neuf millions huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-trois Livres Sterling (GBP 59.882.353,-), par l'acceptation d'un apport en nature de l'Associé Unique consistant en (i) une créance d'un montant de cinquante-quatre millions de Livres Sterling (GBP 54.000.000,-) et (ii) une créance d'un montant de dix millions de Dollars des Etats-Unis (USD 10.000.000,-) qui, après conversion en Livres Sterling au taux de change d'une Livre Sterling (GBP 1,-) pour un virgule sept Dollars des Etats-Unis (USD 1,7), s'élève à cinq millions huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-trois Livres Sterling (GBP 5.882.353,-), chacune détenue par l'Associé Unique (l'"Apport en Nature");

- souscription et libération de toutes les dix-huit mille huit cent huit (18.808) nouvelles parts sociales par l'Associé Unique par le transfert de l'Apport en Nature à la Société pour un prix de souscription total de cinquante-neuf millions huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-trois Livres Sterling (GBP 59.882.353,-);

- prise de connaissance d'un rapport du conseil de gérance de la Société sur la valeur de l'Apport en Nature, approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à cinquante-neuf millions huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-trois Livres Sterling (GBP 59.882.353,-);

- allocation d'un montant de dix-huit mille huit cent huit Livres Sterling (GBP 18.808,-) au compte capital social de la Société et d'un montant de cinquante-neuf millions huit cent soixante-trois mille cinq cent quarante-cinq Livres Sterling (GBP 59.863.545,-) au compte prime d'émission distribuable de la Société;

B. Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 6 des statuts de la Société.

Ce qui précède ayant été approuvé, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a irrévocablement décidé d'augmenter le capital social de la Société de cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux Livres Sterling (£ 538.462,-) à cinq cent cinquante-sept mille deux cent soixante-dix Livres Sterling (GBP 557.270,-) par l'émission de dix-huit mille huit cent huit (18.808) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et un prix de souscription total de cinquante-neuf millions huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-trois Livres Sterling (GBP 59.882.353,-), par l'acceptation d'un apport en nature de l'Associé

Unique consistant en (i) une créance d'un montant de cinquante-quatre millions de Livres Sterling (GBP 54.000.000,-) et (ii) une créance d'un montant de dix millions de Dollars des Etats-Unis (USD 10.000.000,-) qui, après conversion en Livres Sterling au taux de change d'une Livre Sterling (GBP 1,-) pour un virgule sept Dollars des Etats-Unis (USD 1,7), s'élève à cinq millions huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-trois Livres Sterling (GBP 5.882.353,-), chacune détenue par l'Associé Unique (l'"Apport en Nature"). La partie comparante a souscrit et entièrement libéré les nouvelles parts sociales tel que mentionné dans l'ordre du jour par le transfert de l'Apport en Nature à la Société. Par conséquent, le montant de dix-huit mille huit cent huit Livres Sterling (GBP 18.808,-) est alloué au compte capital social de la Société, le solde d'un montant de cinquante-neuf millions huit cent soixante-trois mille cinq cent quarante-cinq Livres Sterling (GBP 59.863.545,-) étant alloué au compte prime d'émission distribuable de la Société. L'Apport en Nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté 19 novembre 2009. La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature est égal au montant de GBP 59.882.353,-, qui est au moins égal à la valeur des 18.808 parts sociales devant être émises par la Société en contrepartie, un montant de GBP 59.863.545,- devant être alloué au compte prime d'émission distribuable de la Société."

Au vu de ce qui précède, il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à cinquante-neuf millions huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-trois Livres Sterling (GBP 59.882.353,-).

Preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Il a ensuite été décidé d'allouer un montant de dix-huit mille huit cent huit Livres Sterling (GBP 18.808,-) au compte capital social de la Société et un montant de cinquante-neuf millions huit cent soixante-trois mille cinq cent quarante-cinq Livres Sterling (GBP 59.863.545,-) au compte prime d'émission distribuable de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation du capital social qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'Article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent cinquante-sept mille deux cent soixante-dix Livres Sterling (GBP 557.270,-) représenté par cinq cent cinquante-sept mille deux cent soixante-dix (557.270) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) et ayant les droits et obligations tels que prévus dans les présents Statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique fut clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à € 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: P. Prussen, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14049. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009154082/181.

(090187030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Reale Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.936.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009154060/10.

(090186839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Luxmax Europe, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 102.400,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.294.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2009154058/13.

(090186844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Lucasnel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

48, Blvd G.-D. Charlotte

L-1330 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009154057/13.

(090186846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Jeunesses Musicales du Grand-Duché de Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1865 Luxembourg, 8, rue J.P. Koenig.
R.C.S. Luxembourg F 5.607.

REFONTE DES STATUTS

Les statuts des JEUNESSES MUSICALES, fondées le 12 juillet 1946, publiés au Mémorial N° 61 du 19 octobre 1946, sont modifiés comme suit:

Titre 1^{er} . - Dénomination, But, Sièg

Art. 1^{er} . Il est créé une association sans but lucratif sous la dénomination de JEUNESSES MUSICALES DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Les JEUNESSES MUSICALES sont placées sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale La Grande-Duchesse Maria Teresa.

Art. 2. L'association a pour but de diffuser parmi la jeunesse la connaissance et le goût de la musique, du théâtre et des arts en général. Elle pourra réaliser cet objet par tous les moyens directs et indirects, y compris l'organisation de manifestations musicales, entre autre les "Soirées de Luxembourg".

L'association est neutre du point de vue politique et religieux.

Art. 3. L'association a compétence pour réaliser ce but, s'il échet, dans tout le pays et à l'étranger, notamment dans la "Grande Région".

Pour l'organisation des concerts pour jeunes et pour adultes, les JEUNESSES MUSICALES peuvent recourir au concours d'institutions publiques et de personnes et d'organismes privés.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège de l'association est établi à Luxembourg.

Titre II. - Des membres

Art. 6. Les membres-associés sont:

1. Monsieur Marc Baden, avocat, 5, rue Robert Schuman, L-1898 Kockelscheuer, luxembourgeois
2. Monsieur Marc Barthélémy, professeur-attaché, Maison 13, L-7649 Freckeisen, luxembourgeois

3. Monsieur Gene Bindels, professeur, 16, rue de Reimberg, L-8606 Bettborn, luxembourgeois
4. Madame Brigitte Dasbourg, comptable, 7 route de Luxembourg, L-6195 Imbringen, luxembourgeoise
5. Monsieur Stéphane Gilbert, professeur, 3, rue Oster, L-8146 Bridel, belge
6. Monsieur Guy Goethals, musicien, 7 rue des Vergers, L-9188 Vichten, luxembourgeois
7. Monsieur Joseph Groben, professeur, 2, Millewee, L-5417 Ehnén, luxembourgeois
8. Monsieur Roger Hamen, Attaché au Centre de Ressources (Rockhal Belval), 36 rue de l'Ecole, L-8128 Bridel, luxembourgeois
9. Monsieur Marc Heyart, professeur, 152, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, luxembourgeois
10. Monsieur Guy Jourdain, attaché de direction, 14, rue Schënnbiérg, L-5372 Munsbach, luxembourgeois
11. Monsieur Fernand Jung, directeur du Conservatoire de musique de la Ville de Luxembourg, 9, rue Général Patton, L-4277 Esch-sur-Alzette, luxembourgeois
12. Monsieur Charles Kerschenmeyer, docteur en droit, 14, rue des Jardins, L-8233 Mamer, luxembourgeois
13. Monsieur Raymond Kleber, commerçant, retraité, 6, rue de Wormeldange, L-6180 Gonderange, luxembourgeois
14. Monsieur Joseph Kohlen, professeur, 55, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, luxembourgeois
15. Monsieur Emile Kraemer, diplômé HEC, 79, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, luxembourgeois
16. Monsieur Pierre Kremer, Préposé du Service Technique (Conservatoire VDL), 12 Schoulwee, L-8274 Kehlen, luxembourgeois
17. Madame Yvonne Krier-Pleger, professeur, 4, op Bierg, L-8217 Mamer, luxembourgeoise
18. Mademoiselle Yvonne Lentz, professeur d'éducation physique non., 11c Bd. Joseph II, L-1840 Luxembourg, luxembourgeoise
19. Monsieur Hubert Muller, ingénieur-dipl., 5, auf Preimert, L-6955 Rodenbourg, luxembourgeois
20. M. Pierre Neuen, délégué hon. de la SACEM, 31, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, luxembourgeois
21. Madame Anne Pierron, employée privée, 21, rue Dicks, L-3448 Dudelange, française
22. Monsieur Eugène Prim, Président des Solistes Européens, Luxembourg, 8, an de Bongerten, L-7346 Steinsel, luxembourgeois
23. Monsieur Paul Schmoetten, Ministère de la Culture, Commissaire, L-2912 Luxembourg, luxembourgeois
24. Monsieur Jean Schon, Directeur hon. du Lycée classique, 112a, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, luxembourgeois
25. Monsieur Jean Schumacher, professeur, 51, rue de Bergem, L-5376 Uebersyren, luxembourgeois
26. Monsieur Pierre Schwickerath, fonctionnaire, 35, am Dall, L-4980 Reckange-sur-Mess, luxembourgeois
27. Monsieur Michael Vareika, directeur, 8, Killebiérg, L-5762 Hassel, américain (USA)
28. Monsieur Jean Wenandy, professeur, 5, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, luxembourgeois
29. Monsieur Jérôme Wigny, avocat, 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, belge
30. Monsieur Alain Wirth, directeur adjoint (Conservatoire VDL), 6 bei der Aarnescht, L-6969 OBERANVEN, luxembourgeois

et ceux qui sont admis par la suite.

Seuls les membres-associés ont droit de vote.

Le nombre des membres-associés ne peut pas être inférieur à cinq. Une cotisation annuelle, qui ne peut dépasser 50,- euros, peut être fixée par l'Assemblée Générale. Le statut de membre se perd par le non-paiement de deux cotisations successives.

Art. 7. A côté des membres-associés l'association peut comprendre des membres honoraires: une cotisation peut être appliquée.

Les membres honoraires n'ont aucun droit de vote aux assemblées générales.

Art. 8. De nouveaux membres-associés peuvent être admis par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des associés présents ou représentés.

Art. 9. L'exclusion d'un membre-associé peut être prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des associés présents ou représentés. La démission ou l'exclusion d'un membre entraîne la perte de son droit sur ses apports ainsi que sur le fonds social. Il n'a aucun droit au remboursement de cotisations qu'il a payées.

Art. 10. En cas de décès d'un associé, ses ayants droit ou héritiers n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations ou versements effectués.

Art. 11. Les associés ne prennent aucun engagement personnel autre que celui de payer la cotisation fixée le cas échéant par l'assemblée générale.

Titre III. - Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale ordinaire a lieu annuellement au cours du premier trimestre. Elle est convoquée par le président ou, à son défaut, par un vice-président. Une assemblée générale doit être convoquée extraordinairement lorsqu'un cinquième des associés le demande par écrit.

Le président du conseil d'administration ou son délégué peut à tout moment convoquer une assemblée générale extraordinaire lorsque l'intérêt de l'association le demande.

Les convocations aux assemblées générales sont adressées aux associés par simple lettre huit jours francs au moins avant l'assemblée.

Art. 13. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un vice-président, à moins que le conseil n'en décide autrement.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'art. 16 ci-après, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix. En cas de parité, la voix du président de l'assemblée est prépondérante.

Les associés empêchés ou absents peuvent donner à un autre associé pouvoir pour les représenter.

Art. 15. La modification des statuts se fait conformément à l'article 8 de la loi sur les associations sans but lucratif.

La dissolution de l'association est considérée comme une modification des statuts.

Art. 16. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans des procès-verbaux signés par le Président du conseil d'administration et le Secrétaire général et à leur défaut par deux administrateurs, et inscrits dans un registre spécial.

Les extraits à en produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du conseil d'administration et le Secrétaire général et à leur défaut par deux administrateurs.

Les décisions de l'assemblée générale intéressant des tiers seront portées à leur connaissance soit par voie de presse, soit par courrier, selon les cas.

Titre IV. - Des administrateurs, Du commissaire

Art. 17. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins, tous élus pour trois ans par l'assemblée générale: le Conseil d'Administration sortant décide du nombre d'administrateurs nécessaires au bon fonctionnement. Le conseil d'administration reste en fonctions jusqu'à son renouvellement par l'assemblée statutaire.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Ils doivent déclarer leur candidature au plus tard huit jours avant l'Assemblée Générale.

Art. 18. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'objet de l'association. Il nomme et révoque les titulaires des emplois principaux, détermine leur mission et fixe leurs émoluments; il reçoit, vérifie et arrête les comptes de l'association et les présente à l'assemblée générale annuelle; il ordonne et approuve les dépenses, en effectue ou en autorise le règlement.

Le conseil d'administration peut conclure des baux, vendre, acquérir, échanger tous biens et immeubles, emprunter, hypothéquer les immeubles de la société pour sûreté de ses emprunts, stipuler la voie parée, donner mainlevée et consentir la radiation de toutes inscriptions d'office ou autres, avec renonciation à tous droits réels avec ou sans paiement et sans qu'il soit besoin d'en justifier, traiter, transiger, compromettre.

L'énumération qui précède est énonciative et non limitative, et tout ce qui n'est pas réservé par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 19. Le conseil d'administration organise en son sein les responsabilités et les fonctions nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

Art. 20. Le conseil ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les membres absents ou empêchés peuvent se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration.

Si une réunion du conseil ne s'est trouvée en nombre pour délibérer sur son ordre du jour, une nouvelle réunion, convoquée avec le même ordre du jour, peut délibérer valablement quelque soit le nombre des membres présents ou représentés.

Art. 21. L'association est valablement engagée par la signature de deux administrateurs suivant les pouvoirs organisés par le Conseil d'Administration.

Art. 22. Le conseil peut déléguer le pouvoir d'engager l'association au président et aux membres du conseil d'administration suivant l'organisation des fonctions en son sein et le pouvoir de signature accordé

Le conseil peut recourir, pour la réalisation des objectifs définis à l'article 2, à la collaboration d'un ou de plusieurs associés et il peut déléguer ses pouvoirs, en tout ou en partie, à l'un ou à plusieurs de ses membres ou à une personne ou une société extérieure à l'association.

Art. 23. Les opérations de l'association sont surveillées par un commissaire, élu par l'assemblée générale pour trois ans. Il est rééligible.

Il exerce son droit de contrôle en prenant connaissance, sans déplacement, de toutes écritures de l'association. Il soumet à l'assemblée générale le résultat de sa mission avec les propositions qu'il jugera convenables.

Titre. - V Bilan, Budgets, Liquidation

Art. 24. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le compte l'exercice écoulé est arrêté et le budget du prochain exercice est dressé dans le mois qui suit la fin de l'exercice.

Les comptes et le budget sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale statutaire qui statue en outre sur la décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire.

Art. 25. En cas de dissolution de l'association, la liquidation est faite par un conseil de liquidation composé des administrateurs en fonctions en ce moment.

L'actif, après remboursement du montant versé sur les parts, est attribué à une ou plusieurs autres fondations de droit luxembourgeois ou associations sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi sur les associations sans but lucratif.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour le Conseil d'administration

Guy Jourdain / Jean Wenandy

Secrétaire Général / Président

Référence de publication: 2009154066/154.

(090186917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Lucasnel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

48 Blvd G.-D. Charlotte

L-1930 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009154051/13.

(090186851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

De La Ronce S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.166.

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme De la Ronce S.A. Holding, avec siège social à Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.166, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen de Luxembourg en date du 21 septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Série C, numéro 558 du 24 novembre 1993.

Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, prend la présidence de l'assemblée.

Madame le Président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

l) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

2. Nomination d'un liquidateur.
3. Pouvoirs du liquidateur.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les trois mille neuf cents (3.900) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trois cent quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis (390.000,- USD) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Madame le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé et mandaté d'accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité pour des opérations spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une indemnisation qui sera fixée par l'assemblée des actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. DENNEWALD, R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44752. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009154090/67.

(090186841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

C3 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel
Gérant

Référence de publication: 2009154089/11.

(090186933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Delphirica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.042.475,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 80.575.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Delphirica Investments S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009154088/13.

(090186936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Moabi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.909.

Constituée par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2007, acte publié au Mémorial C no 381 du 21 février 2007.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Moabi S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009154086/15.

(090186938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Future Group Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Future Management Holdings S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 19.936.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Future Management Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated on November 23rd, 1982 by a notarial deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 337 dated December 28th, 1982, having its registered office at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 19.936 (hereafter referred to as the Company).

The articles of association of the Company have been amended for the last time on October 16th, 2006 pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2265 dated December 5th, 2006.

The meeting was opened by Nadia Tbatou, Lawyer, having her professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Nicolas Marchand, Lawyer, having his professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Christoph Diesel, Lawyer, having his professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of rights in respect of convening notices and publication formalities.
2. Change of the corporate name of the Company from "Future Management Holdings S.A." into "Future Group Holdings S.A."
3. Subsequent amendment of the article 1 of the articles of association of the Company.
4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented (hereafter referred to as the Shareholders) and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This attendance list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

III. This attendance list shows that seven hundred and fifty thousand (750,000) shares of the Company, all in bearer form, with a nominal value of ten dollars (USD 10.-) each, representing the entire share capital of the Company, are present or represented at the present meeting, so that the meeting is duly convened and can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the Shareholders.

After the foregoing has been approved, the Shareholders adopted unanimously the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to waive their rights in respect of convening notices and publication formalities for the meeting.

Second resolution

The Shareholders resolve to change the corporate name of the Company from "Future Management Holdings S.A." into "Future Group Holdings S.A."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the first sentence of article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established a public limited liability holding company ("société anonyme holding") under the name of "Future Group Holdings S.A." (...)."

There being no further business, the meeting is adjourned.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons in presence, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Future Management Holdings S.A., une société anonyme, constituée le 23 novembre 1982 par acte notarié, par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 337 du 28 décembre 1982, ayant son siège social au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.936 (ci-après dénommée la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 octobre 2006 par acte notarié du notaire instrumentaire, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2265 du 5 décembre 2006.

L'assemblée a été ouverte par Nadia Tbatou, Avocat, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que président,

celle-ci a nommé comme secrétaire Nicolas Marchand, Avocat, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Christoph Diesel, Avocat, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le bureau de la présente assemblée ayant été constitué, le président a déclaré et requis du notaire instrumentant qu'il établit que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée soit le suivant:

1. Renonciation aux droits de convocation et formalités de publicité.
2. Modification de la dénomination sociale de la Société de "Future Management Holdings S.A." en "Future Group Holdings S.A."
3. Amendement consécutif de l'article 1 des statuts de la Société.
4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés (ci-après désignés comme les Actionnaires) et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Cette liste de présence montre que sept cent cinquante mille (750.000) actions de la Société, toutes au porteur, d'une valeur nominale de dix dollars (USD 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider de tous les points à l'ordre du jour, lesquels sont connus des Actionnaires.

Après délibération, les Actionnaires ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de renoncer à leurs droits de convocation et formalités de publicité afférents à l'assemblée.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de modifier la dénomination sociale de la Société de "Future Management Holdings S.A." en "Future Group Holdings S.A."

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de modifier la première phrase de l'article 1 des statuts de la Société, de sorte qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de "Future Group Holdings S.A." (...)"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est ajournée.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes présentes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Tbatou, N. Marchand, C. Diesel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47678. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Référence de publication: 2009154080/123.

(090187036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Maschell International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.617.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2009.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2009154099/10.

(090186922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Lux Aquatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8464 Eischen, 3, Clees Wee.

R.C.S. Luxembourg B 98.252.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2009.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2009154100/10.

(090186916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Majer Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 109, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 140.924.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2009.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2009154103/10.

(090186910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

FuLin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.416.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2009.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2009154104/10.

(090186909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Marcus International S.A., Société Anonyme,
(anc. Marcus International Holding S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 44.616.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009154255/14.

(090186763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Stevenage S.A., Société Anonyme,
(anc. Stevenage Holding S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 33.080.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009154256/14.

(090186773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Fasanenhof Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 21.354.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009154257/13.

(090186791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

AEIF LH Sub 07 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 138.370.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009154258/13.

(090186805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Germany, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.073.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 13 novembre 2009

Est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} décembre 2009:

- Monsieur Christophe PRINTZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en remplacement de Madame Stéphanie DUVAL, gérant de catégorie B démissionnaire avec effet au 1^{er} décembre 2009.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009154427/14.

(090186847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Echolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».
R.C.S. Luxembourg B 7.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF Experts Comptables
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009155018/12.

(090187980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Vezelay S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 44.252.

Les comptes annuels au 30/06/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2009155016/11.

(090187962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Vezelay S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 44.252.

Les comptes annuels au 30/06/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2009155013/11.

(090187959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Mancino et Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 214, rue de Differdange.
R.C.S. Luxembourg B 57.053.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154997/10.

(090187643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Mancino et Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 214, rue de Differdange.
R.C.S. Luxembourg B 57.053.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154994/10.

(090187645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

E&D Consultants (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 67, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 42.794.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2009154148/12.

(090186993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Castelmagno Grand Ducal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 67, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 78.599.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2009154149/12.

(090186992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Plan B Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7216 Bereldange, 16, rue Bour.
R.C.S. Luxembourg B 149.600.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of November.

Before us, Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Paquerette S.A., with address in Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, voting under their given authority, announced the formation by them of a public limited company, governed by the relevant law and present articles.

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of Plan B Holding S.A.

Art. 2. The registered office is established in Bereldange.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is to carry out any commercial, industrial and financial operations, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participating interests, of either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participating interests. The Company may perform everything connected with the foregoing in the widest sense of the word and the conduct of any business in connection therewith.

Art. 5. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000).

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a Board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 10. The corporation is committed by the joint signatures of all three directors or by the sole signature of the chairman of the board.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is subject to the provisions of the law (especially Art 72-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies) authorised to pay interim dividends.

Art. 16. The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Friday of May at 13.30 o'clock.

Art. 17. The Law of August 10th 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

- 1) The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2010.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2011.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the thirty-one (31) shares have been subscribed by the sole shareholder the company Paquerette S.A., prenamed, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand and fifty Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) Mr Rohan Noah Bertelsen, managing director, born in Sri Lanka on January 12, 1981, residing in L-7216 Bereldange, 16, rue Bour;
 - b) Mr Kent Michael Nielsen, company director, born in Ringsted, Danmark on December 10, 1960, residing in DK-2960 Rungsted, Ewalds Have 2, Danmark;
 - c) Mr Lars Braget Nielsen, company director, born in Allerød, Danmark, on May 25, 1980, residing in DK-2100 Copenhagen, Willemoesgade 58C, Danmark.
- 3) Has been appointed as chairman of the board:
Mr Rohan Noah Bertelsen, prenamed.
- 4) Has been appointed auditor:
The public limited company PKF Abax Audit, with registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, R.C.S. Luxembourg number B142.867.
- 5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of two thousand and eleven.
- 6) The registered office is fixed at Bereldange, 16, rue Bour.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung der Urkunde:

Im Jahre zweitausendundneun, den sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Paquerette S.A., mit Anschrift in Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republik der Seychellen, hierbei vertreten durch Herrn Alain Thill, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,
aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Welche Vollmacht "ne varietur" von dem Bevollmächtigten und dem Notar unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben hinterlegt zu werden.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersuchte, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Unter der Bezeichnung Plan B Holding S.A. wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bereldingen.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung handelsbezogener, industrieller und finanzieller Geschäfte jeder Art; alle mobiliaren und immobiliaren Geschäfte in Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem (Grund-) Vermögen; der Erwerb von Beteiligungen in jeglicher Form in anderen Gesellschaften und die Gewährung von Hilfeleistungen; Darlehen oder Sicherheiten sowie der Erwerb von und der Handel mit Eigentumsrechten, die der Erfüllung des Gesellschaftszweckes dienlich sind.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) eingeteilt in einunddreißig (31) Aktien mit einem Nennwert von je tausend Euro (EUR 1.000).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von drei Mitgliedern des Verwaltungsrates verpflichtet oder durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden

Geschäftsjahr- Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember.

Art. 13. Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von den gesetzlichen Erfordernissen können abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Die rechtmäßige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen.

Art. 15. Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat nach Maßgabe des Gesetzes (insb. Des Artikels 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften) ausgeschüttet werden.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am zweiten Freitag in Mai um 13.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2010.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2011.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, wurden alle einunddreißig (31) Aktien durch die alleinige Gesellschafterin die Gesellschaft Paquerette S.A., vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, daß die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendundfünfzig Euro.

Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin

Alsdann hat die vorgenannte Komparentin, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, als alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Rohan Noah Bertelsen, Geschäftsführender Direktor, geboren am 12. Januar 1981 in Sri Lanka, wohnhaft in L-7216 Bereldingen, 16, rue Bour;
 - b) Herr Kent Michael Nielsen, Gesellschaftsdirektor, geboren am 10. Dezember 1960 in Ringsted, Dänemark, wohnhaft in DK-2960 Rungsted, Ewalds Have 2, Dänemark;
 - c) Herr Lars Braget Nielsen, Gesellschaftsdirektor, geboren am 25. Mai 1980 in Allerød, Dänemark, wohnhaft in DK-2100 Kopenhagen, Willemoesgade 58 C, Dänemark.
- 3) Zum ersten Vorsitzenden des Verwaltungsrates wurde ernannt:
Herr Rohan Noah Bertelsen, vorgenannt.
- 4) Zum Kommissar wird ernannt:
Die Aktiengesellschaft PKF Abax Audit, mit Gesellschaftssitz in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy, H.G.R. Luxemburg Nummer B142.867.
- 5) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von zweitausend und elf
- 6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-7216 Bereldingen, 16, rue Bour.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag der Komparentin, dass diese Gründungsurkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag der Komparentin und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die englische Fassung massgebend.

Worauhin diese notarielle Urkunde in Junglinster an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Mandanten vorgelesen worden war, wurde sie vom Mandanten und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 décembre 2009. Relation GRE/2009/4459. Reçu soixante-quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt.

Junglinster, den 7. Dezember 2009.

Référence de publication: 2009154133/246.

(090187182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Beneshare Xpress Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 61.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009154136/10.

(090186974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Huston S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009154137/10.

(090186973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Tatus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.500.

RECTIFICATIF

Cette mention vient modifier le bilan au 31 DECEMBRE 2008, enregistré à Luxembourg le 17/11/2009 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 17/11/2009 sous la référence L090176169.05

Les comptes au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009154138/13.

(090186982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

D.P. Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 156, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 62.455.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009154139/12.

(090187004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.
